



## **Compte-rendu CGT de la CCPC du 24 janvier 2018** **(Commission Consultative Paritaire des Contractuels)**

### **1. Contrats Relire et Indisponibles, BnF-Partenariat, conventions et programmes de recherches**

La CGT demande si la direction est en mesure d'apporter des réponses au sujet des recrutements relatif aux programmes et conventions de recherches et aux partenariats extérieurs abordés lors de la CCPC précédente.

Le recrutement global fait dans le cadre de financements extérieurs (Relire et Indisponibles) serait de 11,15 postes équivalent temps plein (ETPT) et pour la filiale BnF-Partenariat de 4,74 ETPT qui lui sont facturés trimestriellement. La DCO précise que concernant des agents contractuels recrutés de « *longue date* » dans le cadre de programmes comme Relire, Antiquaria de nouveaux contrats leurs seront proposés. La DCO s'engage aussi à proposer aux agents recrutés depuis 6 ans, soit une nouvelle affectation, soit les inciter à postuler en interne.

La direction considère que les recrutements faits pour les mécénats (Polonsky, Bibliothèque d'Israël) sont des contrats en renfort et ne sont pas des contrats recherche. La CGT dénonce le recours abusif à ce type de contrats courts.

### **2. Recrutements, renouvellements, fins de contrats et réintégrations sur la période du 1er octobre au 31 déc. 2017 ; prévisions des fins de contrats du 31 déc. 2017 au 31 mars 2018**

Avant de passer en revue les listes des mouvements des contractuels, un point est fait sur ce qu'on appelle les agents du « stock » et les agents du « flux ». A la BnF, le stock correspond à un besoin permanent et laisse donc aux agents qui y sont inscrits de meilleures chances de se maintenir dans l'emploi au sein de l'établissement à la différence des agents du flux recrutés sur la base d'un accroissement temporaire d'activité, d'un travail saisonnier ou dans le cadre d'un remplacement.

Le stock est clos depuis juillet 2015 et alors qu'il y avait une « tradition » qui consistait à éviter au maximum de laisser les agents en fin de contrat sur le bord de la route, de plus en plus d'agents (notamment les plus précaires) se voient désormais invités à partir dès la fin effective de leurs contrats. Cette contraction de l'emploi si elle prend en compte une part du surcroît d'activité dans les services ne prend pas du tout en compte les besoins réels.

C'est pourquoi la CGT réclame avec vigueur l'appel de toute la liste complémentaire du recrutement sans concours de magasiniers effectué en 2017, soit 48 lauréats dont un tiers de vacataires BnF.

Dans les entrées, à noter : 5 titulaires détachés de catégorie A et B sont arrivés par contrat ; ils seront intégrés dans le courant de l'année dans les corps de titulaires correspondant à leur statut (attaché d'administration, secrétaire administratif, bibliothécaire, conservateur). 2 agents du Ministère de la culture entrent grâce à la procédure « portabilité du CDI » permise depuis la circulaire ministérielle de 2015. Le reste des entrées est marqué par des contrats courts et précaires (article 6.6) que la CGT continue de dénoncer. L'administration emploie ce type de contrat pour cacher le sous-effectif chronique dans les services en lieu et place d'emplois permanents, entre autres de titulaires.

### 3. La CGT dénonce la suppression d'une CCPC dans l'année

La CGT dénonce le délai beaucoup trop long d'ici la prochaine CCPC (juillet 2018), qui ne permettra pas de suivre les évolutions des contrats les plus courts et les possibles abus. Pour la direction, la suppression d'une séance dans l'année se justifie par la charge de travail trop importante du Département de l'emploi et du personnel (DPE).

Mais au vue des nombreuses contradictions entre fonction et assise des contrats et du manque de dates que comportaient les tableaux devant permettre le suivi des agents contractuels, la CGT s'interroge sur la capacité du DPE à assurer sa mission première : prévoyance et perspective sur les emplois et les carrières.

Les réponses apportées n'ont pas convaincu mais surtout ne sont pas rassurantes pour l'avenir, d'autant plus quand la DdRH annonce sa difficulté, voire son incapacité à saisir correctement les données dans la base RH access. Malheureusement, à la réunion complémentaire du 16/02 qui devait présenter les tableaux de suivi mis à jour, ceux-ci nous sont parvenus le matin de la séance et toujours mal renseignés.

La CGT a obtenu qu'entre deux séances de la CCPC, des tableaux de suivi des entrées et sorties soient adressés aux représentants des personnels.

### 4. Changements de groupe au titre des années 2016 et 2017

> 30 demandes de changement de groupe ont été relayées auprès de la DdRH, 26 ont été validées par la direction.

La CGT se félicite que la direction acte enfin le changement de groupe de l'ensemble des agents de la Régie technique des expositions et des manifestations (9 agents) en application du protocole d'accord de fin de grève d'octobre 2017 (passage du groupe 2 à 3).

La CGT interroge la direction sur les décisions prises pour 2 agents de même profil (date d'entrée à la BnF, emploi de référence, fonction), l'une positive et l'autre négative. Face à notre argumentaire, la direction donne enfin le fondement de la décision : l'un des agents à un « carnet d'adresse », l'autre pas ! Nous contestons bien évidemment ce choix car cela est parfaitement discriminatoire.

Puis au terme d'un débat contradictoire avec l'intersyndicale, l'administration a infléchi sa position sur 2 agents du DBF ayant demandé un changement de groupe.

## Rejoignez la CGT BnF !

Nom et prénom : .....

Site d'affectation : .....

Département et service : .....

**Local CGT niveau A2, T4 de Tolbiac - tel : 49.01 - [cgt@bnf.fr](mailto:cgt@bnf.fr) - [www.cgtnbf.fr](http://www.cgtnbf.fr)**